

2. Copie de tout arrêté du conseil, correspondance et documents expédiés au lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest au sujet de la dite ordonnance et de son amendement. (*Document de la Session No 30c.*)

Aussi,—met devant la Chambre,—Liste des employés publics à qui il a été délivré des commissions en vertu du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada, durant l'année 1894. (*Document de la Session No 32.*)

Et aussi,—Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1894, soumis au Parlement du Canada, en conformité de la clause 23, chap. 19, des Statuts révisés du Canada. (*Document de la Session No 33.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 26 avril 1895, demandant copie de tous ordres du conseil accordant ou promettant de l'aide à la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson et de tous rapports et correspondance à ce sujet. (*Document de la Session No 30d.*)

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les Subsidés à accorder à Sa Majesté, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

---

*Sept heures et demie P.M.*

(L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu de l'article 19.)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 26) constituant en corporation l'Association sur la vie des Banquiers du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 27) concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 28) constituant en corporation la Compagnie des ponts de la rivière Saint-Jean.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 29) constituant en corporation la Compagnie James Maclaren (à responsabilité limitée.)

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 30) constituant en corporation la Compagnie du pont des Chênes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.